

RÈGLEMENT VIDE GRENIERS

Le vide-greniers est organisé par la municipalité de Saint- Cyprien, il est réservé aux particuliers non professionnels.

le samedi 02 Juillet 2022 de 7H à 18H rue Gambetta

Est Autorisée :

la vente de toutes sortes d'objets personnels et usagés L310-2 du code du commerce

Sont interdites :

- la vente d'armes, d'animaux, de boissons, des confiseries et toute restauration
- la participation à plus de 2 manifestations de même nature dans l'année civile loi R 321-9 du code pénal

Articles :

1. Le prix des emplacements : 3 euros le mètre linéaire, paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public
2. Au moment de l'inscription, fournir photocopie d'une pièce d'identité recto verso, la fiche d'inscription remplie et le chèque du montant correspondant au nombre de mètres linéaires souhaités. Un numéro vous sera attribué et vous sera demandé le jour de la manifestation.
3. Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôles.
4. Les exposants doivent respecter l'emplacement alloué par le personnel communal sans déborder afin de ne pas gêner la circulation, ni empiéter sur les stands voisins, aucune contestation ne sera possible
5. Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de perte, casse, détérioration, vol des objets exposés.
6. Les habitants souhaitant déballer devant chez eux doivent le signaler à leur inscription, sans avoir la priorité.

7. La mise en place s'effectuera à partir de 7h jusqu'à 9h par le personnel communal.
Tout mouvement de voiture sera interdit après 9h et avant 18h. Cela implique que ceux désirant partir avant la fin de la manifestation ne pourront pas remballer en utilisant leur véhicule.
8. Après 18 h, le personnel municipal aidera à fluidifier la circulation des véhicules.
9. Les annulations doivent se faire par écrit 3 jours avant la date du vide greniers, après cette date aucun remboursement ne pourra être effectué.
10. Il est **impossible et interdit** de laisser les véhicules à proximité des stands.
11. Dès leur arrivée, les exposants devront être munis d'une pièce d'identité et du numéro de leur réservation de façon à retrouver facilement leur emplacement
12. La manifestation peut être annulée par les organisateurs en cas d'intempérie ou de force majeure, les exposants seront alors remboursés des frais d'inscription.
13. Les exposants **doivent laisser leur emplacement propre et sans déchets** à la fin de la manifestation.

Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation



MAIRIE
DE
SAINT-CYPRIEN
DORDOGNE

INSCRIPTION VIDE – GRENIERS

Organisé par la municipalité de SAINT CYPRIEN

Le 02 juillet 2022 dans la rue Gambetta de 7 H à 18 H

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

E-Mail :

A fournir :

Photocopie d'une pièce d'identité recto verso

Déclare sur l'honneur :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)
- De ne pas être commerçant (e)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Prix du mètre linéaire : 3 €

Je réserve mètres

Ci-joint règlement par chèque de € à l'ordre du trésor public pour l'emplacement (soit dex 3 €)

Fait à Saint Cyprien, leSignature :

A renvoyer le règlement, l'inscription signés, le chèque et la photocopie de la pièce d'identité à la mairie de Saint Cyprien, place Ladignac 24220 Saint- Cyprien